

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC213

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« six »,

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.